

Questions orales

libéral du Canada et du Nouveau Parti démocratique du Canada, qui s'opposent vigoureusement depuis un an à la mise en place de mesures qui protégeraient les chômeurs qu'ils prétendent défendre.

Nous avons fait passer les fonds de l'assurance-chômage de 350 millions, il y a deux ou trois ans, à 2,21 milliards, pour aider les chômeurs canadiens. Cela aidera les chômeurs. Cela aurait aidé les gens à s'adapter. Nous avons eu l'opposition constante de ceux d'en face qui prétendent maintenant au pouvoir.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le projet de document daté de décembre 1992 et émanant de son directeur de l'admissibilité aux prestations a été envoyé à tous les gestionnaires et directeurs régionaux des services d'assurance et des programmes de prestations, au directeur administratif et aux directeurs généraux de l'assurance, au directeur général des systèmes de paiement des prestations, aux directeurs de la politique d'assurance et à l'avocat de l'assurance.

Au début de la semaine, le ministre a rejeté ce document qui impose aux travailleurs de rester dans des conditions de travail dangereuses ainsi que toutes sortes d'autres exigences intolérables.

Mme le vice-président: Le député souhaite peut-être poser une question.

M. Samson: Madame la Présidente, si en fait ces lignes directrices ne tiennent plus, le ministre va-t-il déposer des documents à la Chambre qui confirmeront clairement cela ainsi que des documents détaillant la procédure délicate qui, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises, sera en fait suivie dans l'examen des demandes visées au projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député, l'imprimeur de nouveaux billets, devrait le savoir. Il devrait vraiment méditer la pensée suivante: la démagogie ne le mènera nulle part, ni lui, ni personne.

Ces documents qu'il a fièrement distribués à tout le monde sur la Colline et à tous les reporters de notre pays concernent des questions dont je n'ai jamais eu connaissance. Il s'agit d'un travail qui a eu lieu à un certain niveau du ministère.

L'important ici est que les Canadiens sachent que l'application de cette disposition du projet de loi C-105 a pour seul objet d'essayer d'exclure des prestations ceux qui décident sans provocation et sans raison de les demander.

Ce sont les seules personnes qui sont visées et, quoi qu'il puisse dire, cela n'y changera rien.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, le ministre vient de dire que ce que j'ai dit ne va rien changer, qu'on peut dire ce qu'on voudra, rien ne va changer. Moi, au moins, je n'imprime pas de documents aussi destructeurs que celui-ci.

Le 7 avril 1978, les conservateurs ont publié le rapport de leur groupe de travail sur le chômage. À la page 9 de ce rapport, il est écrit:

S'ils avaient le choix, la plupart des chômeurs préféreraient travailler. Il existe cependant un problème. En effet, beaucoup de Canadiens croient encore, à tort, que l'assurance-chômage incite les gens à ne pas travailler et que les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage sont paresseuses.

Le 28 mars 1992, le ministre a déclaré dans le *Toronto Star* que les chômeurs veulent du travail, qu'ils ne sont pas fainéants, que le moins que l'on puisse attendre des dirigeants politiques, c'est qu'ils trouvent des solutions pour tenter de leur redonner du travail.

• (1130)

Pourquoi le ministre et le gouvernement reviennent-ils sur leur parole et cherchent-ils à donner l'impression que tous les prestataires d'assurance-chômage sont fainéants et paresseux, ce qui monte les Canadiens les uns contre les autres?

Mme le vice-président: Ce sont là de très longues introductions et de longues questions.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, comment ces gens osent-ils dire à la Chambre qu'ils se préoccupent du sort des chômeurs quand ils se sont opposés vigoureusement aux efforts faits par le gouvernement pour tenter d'aider les personnes qui, malgré elles, se retrouvent au chômage?

Nous avons investi des fonds pour former ces personnes, et on sait que la formation est la clé de la réintégration sur le marché du travail. Nous avons fait passer nos dépenses dans ce secteur de 350 millions de dollars à 2,21